

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 15
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE

L'ÉLECTION DE BAUGÉ

Nous lisons dans l'Anjou :

« Le résultat de l'élection de dimanche n'est pas de nature à nous décourager : bien au contraire. En effet, en consultant les chiffres ci-dessous, on constatera que — sauf pour l'élection du général Lacretelle, faite en pleine période boulangiste, et, par conséquent, dans des conditions exceptionnellement favorables pour les conservateurs — les candidats républicains avaient jusqu'ici réuni, dans l'arrondissement de Baugé, une majorité bien supérieure à celle qu'a obtenue dimanche M. Coudreuse.

» Et, cependant, M. Benoist n'était appuyé que par le *Patriote*, tandis que M. Coudreuse était patronné par le *Ralliement* et le *Petit Courrier*. La propagande de ces deux derniers journaux n'a donc apporté aucun appoint au candidat républicain, si même elle ne lui a pas fait perdre des voix.

» Nous adressons à M. le comte de Blois toutes nos félicitations pour l'activité et la vaillance avec lesquelles il a mené la campagne électorale. Les conservateurs de l'arrondissement de Baugé savent qu'ils peuvent compter sur lui.

» Ils ont une revanche à prendre : ils la prendront dans un avenir prochain. »

Arrondissement de Baugé

Elections de 1876

MM. de Rochebouët, conserv., 6,044 voix
Benoist, républicain, 10,851 —

Elections de 1881

MM. d'Andigné, conservateur, 6,700 voix
Benoist, républicain, 11,394

Elections de 1885

SCRUTIN DE LISTE

Liste conservatrice, 8,137 voix
Liste républicaine, 40,358

Elections de 1889

MM. Lacretelle, conservateur, 8,903 voix
Benoist, républicain, 8,672

Elections de 1891

M. de Blois, conservateur, 7,076 voix
M. Coudreuse, républicain, 9,435

L'ÉDUCATION RELIGIEUSE

M. Francis Magnard, dans le *Figaro*, écrit les lignes suivantes, bonnes à méditer :

« C'était la veille de l'exécution des fameux décrets contre les congrégations non autorisées, au moment où M. Andrieux allait mettre, pour présider aux expulsions, ces fameux gants gris-perle qu'on lui a tant reprochés : un de mes amis m'emmena rue des Postes où il avait à voir le père du Lac. Il était déjà tard, le Père allait se coucher et nous reçut dans sa cellule : une paille et un simple matelas dans un lit qui ressemblait à un tiroir ouvert dans la muraille, quelques meubles de prisonnier ou d'étudiant éclairés par une petite

lampe, le Père affable, souriant, indifférent, semblait-il, à ce qui allait se passer, toute cette simplicité formait un contraste saisissant avec le bruit que devait faire, quelques heures plus tard, l'expulsion des religieux. J'ai eu, ce soir-là, la perception très vive de l'influence que ces hommes sans liens de famille et de propriété, d'intérêt personnel, doivent exercer dans les choses du monde.

» Un de nous, atteint par un pareil désastre qui lui enlève son avoir, sa maison, son avenir, ressentirait un peu de faiblesse ou du moins d'angoisse, quelque force d'âme que vous lui supposiez. Le Jésuite pensait déjà à dresser ailleurs la tente abattue par l'orage ; les plans des grandes institutions de Cantorbéry et de Jersey s'esquissaient sans doute dans son cerveau.

» Les Jésuites ont toujours été d'admirables éducateurs ; ils ont su créer entre les maîtres et les élèves des liens qui n'existent point ailleurs. Une indifférence allant parfois jusqu'à la haine est la règle habituelle des relations des collégiens avec leurs professeurs. Chez les Jésuites, aussi bien d'ailleurs que dans toutes les maisons tenues par des prêtres, ces relations sont cordiales et souvent affectueuses.

» Ajoutez à cela que, dans les internats ecclésiastiques, le personnel des maîtres d'étude, des surveillants n'a pas les mêmes préoccupations extérieures, les mêmes soucis que dans l'Université : remarquez encore le rang qu'occupent les élèves de la rue Lhomond ou du collège Stanislas dans les concours, dans les admissions aux grandes Écoles de l'État, et vous comprendrez la préférence des familles pour l'éducation religieuse.

» Elle résulte du fond même des choses, de conditions, de préférences qu'il n'est pas au pouvoir de l'Université de modifier — à moins d'en arriver au projet Cocluc et Pochon. Il est brutal, mais au point de vue de la lutte anti-religieuse, c'est le seul logique. — F. M. »

INFORMATIONS

LE BUDGET AU SÉNAT

La discussion du budget 1892 promet d'être féconde en incidents inattendus.

La Droite est énergiquement résolue pour sa part à n'accepter aucune responsabilité dans la discussion.

Dans une réunion tenue hier avant la séance, elle a décidé qu'un de ses membres monterait à la tribune à l'appel de la discussion et déclarerait, au nom de ses collègues, que la Droite renonce à intervenir dans un débat sans portée, forcément écourté, alors que les réformes proposées et votées par la Chambre peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour les finances du pays.

Cette décision, une fois connue, a causé dans les couloirs une très vive impression.

Les esprits impartiaux de l'autre côté de la haute assemblée n'étaient pas sans reconnaître que cette attitude était, dans l'espèce actuelle, absolument justifiée.

COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES

La Commission des finances a tenu hier cinq

heures de séance et à une faible majorité d'ailleurs a refusé de comprendre dans le budget de 1892 la réforme des frais de justice.

C'est un discours de M. Trarieux qui a entraîné cette décision grosse de conséquences, car la Chambre l'accueillera certainement avec mauvaise humeur.

Reste à savoir si le Sénat suivra sa Commission.

MM. de Freycinet et Rouvier ont présenté à ses yeux le spectre de la crise, celui des douzièmes, et n'épargneront rien pour ramener la docile majorité du Luxembourg à des sentiments plus ministériels.

La Commission proposera au Sénat de discuter cette réforme à la rentrée de janvier.

LES ASSOCIATIONS

En séance, M. Goblet a déposé une proposition de loi relative aux associations.

Le sénateur de la Seine a utilisé simplement un projet qu'il avait préparé étant président du conseil. M. Floquet avait repris ce projet, mais les hasards des crises ministérielles l'avaient empêché de le présenter.

On prête à MM. Marcel Barthe et Lenoël l'intention de répondre à ce dépôt par celui de propositions conçues dans un tout autre esprit.

L'INCIDENT DU COLLÈGE DES JÉSUITES DE LA RUE DES POSTES

L'enquête se continue ; mais, dès maintenant, il apparaît que la composition du personnel ecclésiastique de ces établissements n'a pas varié depuis plusieurs années. En 1888, vers la fin de son ministère, M. Floquet avait fait faire par la préfecture de police un relevé de la situation des congrégations au point de vue du nombre des membres restés dans les établissements après la dispersion administrative de l'association. Les présences constatées aujourd'hui sont en nombre égal à celles reconnues en 1888.

Il y a, en particulier, dans les deux établissements d'enseignement de la rue des Postes et de la rue de Madrid, quelques Jésuites, quatre ou cinq environ, plus un certain nombre de prêtres séculiers, les uns anciens Jésuites soumis à l'ordinaire, c'est-à-dire incorporés dans le personnel diocésain par les évêques, les autres n'ayant jamais été que prêtres séculiers. Il ne semble donc pas qu'il y ait eu reconstitution de la congrégation dissoute.

En tout cas, l'enquête qui se poursuit a pour objet de vérifier l'exactitude des déclarations faites, et de constater si les ecclésiastiques désignés comme prêtres séculiers attachés à divers diocèses possèdent réellement cette qualité.

Des dénonciations anonymes accusaient, ces jours derniers, les Jésuites de la rue Lhomond de vivre chez eux en plus grand nombre que ne le permettent les décrets de 1880. Les décrets autorisent la présence de deux Pères. S'il il y en avait trois, la République serait en danger.

La vérification a été faite soigneusement par des inspecteurs. Les dénonciateurs se sont trompés, peut-être sciemment. A peine remis

d'une alarme aussi chaude, le gouvernement a résolu de prendre ses précautions. Il va demander au Sénat de voter une bonne loi contre la liberté de l'enseignement secondaire. Ce projet existe. Il a été discuté par la Chambre en 1881. Il sera exhumé à bref délai. S'il est voté, les inspecteurs de l'Etat auront entre les mains de nouvelles armes. Il semblait pourtant, à voir leurs perquisitions de la semaine dernière, que l'arsenal officiel était insuffisamment garni. C'est, paraît-il, un erreur. M. Pochon est dans la joie et M. Cocluc exulte. Mais on peut se demander une fois de plus ce que vont devenir la liberté d'enseignement, et aussi l'apaisement dont M. Fallières se déclarait partisan il y a une dizaine de jours.

UNE ABSURDITÉ

Divers journaux ministériels publiaient hier soir une dépêche qui serait le résumé d'un article envoyé au *Daily-News* par son correspondant parisien.

D'après cette dépêche, Monseigneur le Comte de Paris, « découragé par les derniers événements, songerait à liquider sa situation politique et à renvoyer son personnel politique. Le climat de l'Angleterre ne serait pas favorable au prince, et ce serait là un autre motif qui l'engagerait à faire sa paix avec la République afin de pouvoir rentrer en France. »

Ces prétendues nouvelles sont absolument fausses. Leur absurdité même nous dispensent de motiver le démenti.

LES OBSÈQUES DE M. JULES GRÉVY

Le gouvernement vient de demander à la Chambre, dit le *Rappel*, un crédit extraordinaire de 40,000 francs pour couvrir les frais des obsèques de M. Jules Grévy.

On sait, en effet, qu'en l'absence des Chambres, le gouvernement décida par un décret, le 12 septembre dernier, que les obsèques de l'ancien président de la République seraient faites par les soins de l'Etat et aux frais du Trésor public. La mesure comportant une dépense doit être soumise à la ratification parlementaire.

M. Daniel Wilson, son gendre et héritier, vait-il prélever quelques milliers de francs sur les millions de la Banque anglaise pour les donner aux Bureaux de bienfaisance, en compensation ?

« Aux frais de l'Etat », c'est aux frais des pauvres aussi bien que des riches.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 21 décembre 1891.

L'interpellation sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat s'est terminée par un vote de confiance au ministère ; ce résultat a satisfait la Bourse. Le budget est voté, on songe déjà aux vacances de fin d'année, et bien que la situation des changes au dehors laisse encore beaucoup à désirer, on n'en constate pas moins une notable amélioration des cours des fonds étrangers et de toutes les valeurs françaises. Le 3 0/0 ancien, aux cours actuels, en tenant compte du coupon, ressort aux environs de 96. Le 3 0/0 nouveau, dont le coupon se détache dans les premiers jours de janvier, conserve le cours de 95. Le 4 1/2 est en avance à 105 fr.

La rente italienne se traite aux environs de 92 qui est un prix qui n'est nullement exagéré pour ce fonds d'Etat.

L'Extérieure est maintenue à 67 1/2 afin de faciliter le placement du nouveau 4 0/0 amortissable dont le prix d'émission est 84 fr.

Le Portugais a de la peine à conserver le cours de 34 fr., attendu que l'on émet encore des doutes sur le paiement intégral du coupon de janvier, malgré les déclarations du ministre des finances.

Les fonds russes sont bien tenus, le rouble se relève peu à peu par les rachats des Allemands.

Les sociétés de crédit, en prévision des acomptes à toucher en janvier, ont des demandes suivies. Le Crédit Foncier a deux opérations en perspective, l'emprunt pour l'assainissement de la ville de Marseille et celui de la ville de Paris pour le percement de la rue Réaumur. Ses cours varient de 1,230 à 1,235 fr. La Banque de Paris est recherchée à 725 fr. Cette société a pris une participation de 23 millions dans l'emprunt intérieur espagnol de 250 millions à un prix qui lui assure un important bénéfice. La Société Générale a réalisé en novembre un bénéfice de 335,468 fr. qui porte celui de l'exercice à 3,658,504 francs généraux déduits, soit 93,000 fr. de plus que la période correspondante de 1890. Le Crédit Lyonnais se rapproche peu à peu du cours de 800. Le Crédit Mobilier est demandé à 465. La Banque d'Escompte a encore gagné 5 francs à 395 fr.

Il s'est traité sur le marché en banque quelques affaires en obligations Jaffa à Jérusalem. Ce titre est demandé avec une prime de 50 à 60 centimes. Il est recherché à cause de son revenu de 25 francs et des garanties dont il est entouré. En le libérant à la répartition, on s'assure un intérêt de 5.44 0/0 net d'impôts, sans compter la prime d'amortissement.

Le conseil d'administration de la Société de Lexington a décidé la distribution à partir du 2 janvier d'un acompte de 6 fr. sur le dividende de 15 fr. sur l'exercice 1891.

Le conseil d'administration de la Banque Internationale de Paris a décidé le paiement, à partir du 2 janvier, d'un acompte de 12.60 par action sur le dividende de l'exercice 1891. Le paiement aura lieu à Paris, au siège social, rue Saint-Georges; à Bruxelles et à Genève, aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas et à Londres, à l'Impérial Bank.

Les expériences faites sur les minerais provenant des gisements de Mazarron (Espagne), accusent une richesse supérieure à la teneur des minerais de Bilbao.

Les Chemins Economiques sont en progrès à 404.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet a décidé que la garde républicaine ne porterait plus le sac dans les fonctions et dans les gardes.

Le projet de révision de la loi des cadres de l'armée comprendra la réorganisation des musiques militaires.

L'état-major général étudie, en ce moment, dit le *Gil Blas*, quelques projets de déplacement, ou plutôt de permutations, de divisions et de brigades d'infanterie.

Comme nous l'avons dit, les régiments de cavalerie de Paris et de Versailles, à l'exception des 27^e et 28^e dragons, permuteront, au mois

de septembre, avec les régiments de Vouziers, de Sainte-Menehould et de Verdun.

Il est, en outre, question du déplacement de la 3^e brigade d'artillerie.

Ces mutations n'offrent d'intérêt, avec le service de trois ans, qu'au point de vue de la situation des officiers qui restent trop longtemps, les uns dans les garnisons voisines de la capitale et les autres dans des garnisons réputées mauvaises.

Ne serait-il pas plus simple d'établir un roulement entre les officiers et de ne plus réserver à la faveur et aux influences politiques les emplois vacants dans les régiments de Paris.

LE VOL DANS L'ARMÉE

Nous avons souvent relaté les condamnations prononcées par le Conseil de Guerre du 9^e corps contre des soldats reconnus coupables de vols au préjudice de leurs camarades.

L'Événement prend texte d'une condamnation analogue pour soutenir que le moyen d'empêcher les vols de se multiplier dans l'armée consisterait à recourir, comme autrefois, aux supplices et aux brimades. Tout soldat pris en flagrant délit de larcin serait immédiatement « passé à la couverture »; cette opération lui enlèverait pour toujours l'envie de s'attribuer le bien d'autrui.

Ce mode de répression ne soutient pas l'examen. Aucun homme sérieux ne saurait admettre que l'on songe un instant à remplacer un article du code militaire, sévère, mais juste, par les supplices barbares de la chambrée, et à élever la « brimade » jusqu'à la hauteur d'une institution.

On pousse un peu loin le paradoxe dans le journal du sénateur Magnier !

Chronique Locale ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

La saison devient de plus en plus rigoureuse. Le thermomètre est descendu encore plus bas que les nuits précédentes: il était, au point du jour, à 9 degrés au-dessous de zéro.

La Loire charriait ce matin des glaçons à pleins bords. Hier soir, à 9 heures, il n'y en avait encore aucun. Vers 11 heures, les premiers se sont montrés, et à 2 heures, ce matin, ils étaient déjà nombreux.

Dès le lever du soleil, les bateaux à laver et l'établissement de bains Bougreau, établis le long du quai de Limoges, ont été démarrés et conduits dans la boire Quantin, près de l'usine à gaz.

Du reste, l'arrivée des glaces avait été annoncée dès hier, et les propriétaires desdits bateaux, prévenus de suite, avaient pris leurs dispositions pour ce déménagement.

Le nouveau commandant de l'Ecole de Saumur

Le général Jacquemin quitte le commandement de l'Ecole de Saumur.

Il aura, affirme-t-on, pour successeur dans cette tâche difficile un officier vigoureux et énergique, le général Massiet, de promotion récente, qui est à la tête de la 7^e brigade de cuirassiers dans les Vosges, et qui avait précédemment montré les plus brillantes qualités comme colonel du 7^e hussards.

Le général Massiet est sorti de Saint-Cyr en 1858; capitaine en 1867, il n'a été promu qu'en 1875 au grade de chef d'escadrons.

Le *Figaro* d'hier annonce ainsi cette nouvelle:

« Le général Massiet, de promotion récente, prendra, au mois de janvier, le commandement de notre Ecole de cavalerie. »

LES TRAMWAYS

Aujourd'hui, à midi, le cheval d'un fiacre, en passant sur les rails des tramways, vers l'extrémité du pont Cessart, a glissé et est tombé avec force. Les brancards de la voiture ont été brisés et la bête gravement couronnée.

Quelques minutes avant, le cocher d'un autre fiacre en était quitte pour la peur, son cheval s'étant relevé sans autre accident.

ACCIDENT QUAI NOTRE-DAME

Hier soir, vers les sept heures, un cultivateur des environs de Saumur, nommé Chevalier, amenait en ville, par la route de Souzay, plusieurs barriques de vin. Arrivé à Notre-Dame, une fausse manœuvre fit glisser les barriques sur le véhicule. Pour les retenir, Chevalier dut se mettre devant afin de prévenir tout accident; mais ses forces le trahirent; les barriques le renversèrent et lui roulèrent sur la poitrine. Relevé aussitôt par des passants, il fut transporté chez M. Colas, quai de Limoges, près du square Notre-Dame.

Le docteur Renou, mandé aussitôt, trouva le blessé dans une triste situation; il recommanda d'éviter le moindre mouvement en attendant de se prononcer sur l'état du blessé qui paraît des plus graves.

M. Richaume, dont nous avons annoncé l'accident, dans notre numéro d'hier, est toujours dans le même état. Le docteur Bontemps, qui lui a donné les premiers soins, craignait hier soir un épanchement au cerveau.

Dernières Nouvelles

Le nouveau sous-préfet de Saumur

Paris, 22 décembre, 12 h. 52 soir.

M. Tillol, sous-préfet de Louviers, est nommé sous-préfet de Saumur. HAVAS.

UNION SAUMUROISE SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Récompenses du mois de décembre 1891: Carabine à 12 mètres: médaille, M. Pelluault.

Concours du 20 décembre 1891: 1^{re} médaille, M. Balzeau; 2^e, M. Gourret; 3^e, M. Huard; 4^e, M. Guignon Georges.

Dimanche 27 décembre 1891, au Stand de l'Ecole de cavalerie, de 2 heures à 3 heures du soir, clôture du concours mensuel, au fusil Gras, à 100 mètres.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 décembre. — Eugène Mazé, à l'Hospice; — Victor Mazé, à l'Hospice.

Le 20. — René-Victor Clément, rue de la Tonnelles.

DÉCÈS

Le 20 décembre. — Anne Delorme, veuve de René Gallard, 65 ans, domestique, rue Haute-Saint-Pierre; — Pierre Delhumeau, tailleur de pierre, 63 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

LE GÉNÉRAL DELORME

Nous lisons dans le *Gil Blas* d'avant-hier: « C'est aujourd'hui que le général de brigade Delorme, adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, est atteint par la limite d'âge.

» Au moment où ce brillant officier, cet homme de cheval, ce convaincu par excellence est admis dans la deuxième section de l'état-major général, nous nous faisons l'écho des éleveurs, des officiers employés dans le service des remontes, pour saluer un général qui, dans ses relations souvent difficiles, a toujours fait preuve d'un tact qui a aplani bien des difficultés entre le vendeur et l'acheteur. »

LA BATAILLE DE MONNAIE

L'anniversaire de la bataille de Monnaie a été célébré dimanche.

A ce propos notre excellent confrère, la *Croix de Touraine*, rappelle en ces termes le douloureux et patriotique anniversaire de la bataille de Monnaie:

« La date du 20 décembre nous rappelle le combat qui a eu lieu à Monnaie en 1870. L'année suivante, M^{re} Fruchaud, archevêque de Tours, assisté de M^{re} Freppel, évêque d'Angers, et entouré des autorités civiles et militaires, célébrait dans l'église de Monnaie, ce glorieux anniversaire.

» Au pied du monument commémoratif, que M^{re} l'archevêque venait de bénir dans le cimetière, l'évêque d'Angers fit entendre son éloquente parole.

LA MAISON SANS FENÊTRES PAR ROGER DOMBRE

Gaétane se retourna, très rouge, et aperçut un jeune homme: celui qui avait fait avec elle le trajet de Dijon à Paris et qui s'était montré si obligeant à son égard.

Cette fois, ses vêtements n'étaient plus aussi râpés et il pouvait passer pour un gentleman correct.

Dans l'embarras où elle se trouvait, c'était une joie pour Gaétane que cette rencontre; elle se sentait si abandonnée, en si grande détresse, que, par un mouvement spontané, elle lui tendit sa petite main. Il eut le bon goût de l'effleurer à peine de ses doigts gantés.

— Ah! monsieur, s'écria Gaétane, qu'il est difficile de pénétrer jusqu'à M. le directeur!

— Très difficile, en effet, répondit-il en la considérant curieusement.

En effet, il pouvait se demander ce qu'elle venait faire ici.

— Surtout lorsqu'on n'est pas recommandé, ajouta-t-il.

— C'est justement ce qu'on m'objecte, dit-elle piteusement; puis, prenant son courage à deux mains:

— Tenez, Monsieur, je vais vous expliquer pourquoi vous me trouvez ici. Peut-être pourrez-vous me donner un bon conseil; j'ai si peu l'habitude de ces démarches-là que je suis plus intimidée qu'une petite fille.

Il prit place à côté d'elle sur le canapé, très fier d'être vu causant avec une jolie femme, et elle reprit plus bas:

— Une personne qui, pour des raisons majeures, ne peut se déplacer, m'a priée, puisque je me rendais à Paris, d'y faire juger une pièce dramatique qu'elle a composée et dont elle voudrait tirer le meilleur parti possible.

— C'est un début?

— Un début, oui, Monsieur, seulement elle a montré son drame à un bon connaisseur qui lui a prédit le succès.

— Alors, pourquoi ce bon connaisseur ne s'est-il pas chargé de faire mettre en lecture la tragédie en question?

— Par la raison que le pauvre homme est mort subitement au moment où il allait s'en occuper.

— Aïe! voilà qui est fâcheux. Comment

a-t-on pu confier une telle mission à vous, Mademoiselle? — Une enfant, se dit-il.

— On ne connaissait personne autre que moi, répondit Gaétane.

— A quoi donc a-t-on pensé? Il vous sera très difficile d'arriver à présenter ou à faire présenter cet ouvrage au comité de censure.

Malgré elle, Gaétane se sentait devenir triste. Il s'en aperçut et reprit:

— Je suis fâché de vous dire cela, mais je le dois à votre franchise et à... l'intérêt que vous m'inspirez. Cependant, vous connaissez sans doute à Paris quelqu'un qui pourra vous servir en cette circonstance.

— Personne, Monsieur.

— Ah! c'est fâcheux aussi. C'est qu'il ne faudrait pas non plus faire un pas de clerc; on vous a dit que la pièce est bonne, c'est l'avis d'un seul critique, sera-ce celui de tous?

— C'est vrai, murmura Gaétane confondue. Et en elle-même elle se disait:

— Mikaëla ne pourra pas guérir.

Elle pâlisait affreusement; son interlocuteur en prit pitié.

— J'ai fait jadis quelques comptes-rendus de théâtre ou de romans, dit-il; je ne suis

peut-être pas un juge très expert, mais si je pouvais parcourir le manuscrit dont vous êtes porteur, je vous dirais ce que j'en pense.

— Oh! Monsieur, que vous seriez bon!

— L'avez-vous là? fit-il en jetant un regard sur le petit rouleau qu'elle tenait serré contre elle.

Gaétane le lui passa; il l'ouvrit immédiatement et le feuilleta, lisant une page par ci par là.

— Puisque vous le permettez, dit-il. Ah! Gaétan-Mikaëla... Un pseudonyme, n'est-ce pas? Ne m'avez-vous pas appris que votre auteur est une femme?

Et il souriait malicieusement, devinant sans doute que Gaétan-Mikaëla n'était autre que la timide créature assise à côté de lui.

— La *Vestale*, reprit-il; certes, un titre alléchant, nous verrons à quoi il mène.

Puis il se tut, car il lisait tandis que Mlle de Saint-Maur feignait d'examiner un grand tableau placé devant elle.

A la fin, cependant, elle se hasarda à regarder son protecteur pour saisir sur son visage l'impression que lui causait sa lecture.

Le jour baissait; il se rapprocha de la

Il s'agit de célébrer la mémoire des soldats qui succombèrent dans ces plaines, pour la France... On ne pouvait sauver la patrie, ils moururent pour la défendre et pour sauvegarder ce qui tient le plus au cœur de tout Français, l'honneur !...

Mais ces braves c'étaient, pour la plupart, des fils de la Vendée et de l'Anjou, c'étaient des chrétiens... Quelques jours avant leur départ, ils étaient réunis devant la statue de Notre-Dame des Ardilliers. Ils communiaient de la main de leur évêque ; puis ils partirent pour faire face à l'ennemi... L'histoire dira que ces braves ont, au prix de leur sang et par leur courage, éloigné de la ville de Tours, pour plusieurs semaines, les Prussiens qui étaient venus jusqu'à ses portes... Que ce monument, consacré par la religion et le patriotisme, demeure ici comme un perpétuel témoignage de notre reconnaissance envers nos héroïques soldats, et de notre foi dans le relèvement de la patrie !

Notre hommage à tous les glorieux combattants de Monnaie, et nos prières pour ceux qui ont succombé, victimes du devoir !

LE ZOUAVE.

L'AFFAIRE FREYMONDEAU

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'affaire du soldat Freymondeau, qui fit au mois d'août tant de bruit.

On annonce que MM. Guinot et Oudin auraient obtenu du ministre de la guerre l'assurance que Freymondeau serait grâcié au 1^{er} janvier.

La librairie Hachette et C^e offre, cette année, aux amateurs de beaux livres, une édition de *Trente-et-Quarante*, l'un des romans les plus spirituels et les plus humoristiques d'Edmond About, illustrée de dessins de H. Vogel, gravés à l'eau-forte typographique et au burin (40 et 50 fr.).

Elle publie encore, comme superbe cadeau d'étreennes, une nouvelle édition illustrée de 500 gravures, de *l'Histoire de France* de Victor Duruy, l'ancien ministre de l'instruction publique, l'illustre historien qui a déjà popularisé chez nous *l'Histoire des Grecs* et *l'Histoire des Romains*, et qui a résumé en un volume (25 fr.), sous une forme claire et saisissante, l'histoire de notre pays.

N'est-il pas curieux de visiter, à la suite de MM. Charles Garnier, l'éminent architecte de l'Opéra, et Ammann, les habitations de tous les temps et de tous les pays ? C'est ce que nous offre *l'Habitation humaine*, magnifiquement illustrée de 335 gravures (30 fr.).

Les amateurs de voyages admireront, comme d'habitude, les belles illustrations du *Tour du monde* (28 fr.), parmi lesquelles celles de M. G. Vuillier, sur la Corse et la Sardaigne, éclatent.

fenêtre, dont il écarta les rideaux d'une main nerveuse.

L'huissier vint les prévenir que M. le Directeur avait clos, pour ce jour-là, la série des visites.

Qu'importe ? dit le jeune homme, répondant à un mouvement découragé de Gaétane, je me charge de tout.

Et il acheva sa lecture.

Lorsqu'il referma le cahier parcouru avec rapidité, sa figure était très rouge, et il y avait dans ses yeux un éclair bizarre.

Cela me paraît bon, dit-il, voyant que la jeune fille attendait, anxieuse, qu'il exprimât son avis. Je ne puis vous promettre que ce sera accepté ; on a des comédies et des tragédies plus qu'on n'en peut jouer, à l'Odéon comme au Français, et les deux tiers des pièces qui sont présentées sont refusées.

Vraiment ? fit Gaétane qui frémit.

Je vous conseille cependant de mettre ceci en lecture, vous ne risquez rien de courir la chance. Vous ne pouvez guère aller offrir vous-même votre... le manuscrit de votre amie. Il vous faut des protecteurs, et encore... vous êtes trop jeune. Vous devriez passer vos pou-

voirs à quelqu'un qui s'en chargerait à votre place.

C'est que, je vous le répète, Monsieur, je ne connais personne à qui je puisse demander ce service.

Personne ! Mon Dieu, Mademoiselle, j'ose dire que vous m'inspirez une sympathie... oh ! profondément respectueuse ; je ne vous fâchez point, n'est-ce pas ? Si vous saviez combien je désire que vous me considériez comme votre plus dévoué serviteur !

Gaétane fronça un peu le sourcil, ne sachant dans quel ton il lui chantait cette musique.

Si vous aviez assez de confiance en moi pour me laisser ce petit joyau...

Quoi, Monsieur, vous consentiriez... ?

Avec bonheur, Mademoiselle, puisque ce serait vous épargner beaucoup de peine et peut-être de désagréments.

Comme vous êtes bon !

Et, dans l'élan de sa reconnaissance, Mlle de Saint-Maur lui tendit une main qu'il serra avec effusion et qu'elle s'empressa de lui retirer.

Voulez-vous m'apprendre votre nom, Monsieur, demanda la jeune fille au jeune homme ; il faut que je le sache pour avoir des

nouvelles de cette petite affaire et pour vous remercier.

Mon nom ?

Gaétane s'attendait à ce qu'il lui remit sa carte, mais, après une courte hésitation, il poursuivit :

M. Olivier, hôtel Richemond, rue du Helder. Et, continua-t-il avec un sourire, il faut aussi que j'aie votre adresse, Mademoiselle, pour vous instruire du résultat de mes démarches.

Gaétane ne voulait pas prononcer devant cet étranger le nom de Saint-Maur.

Vous voudrez bien écrire à Mlle Antoinette Revol, à Jouhe, par Dôle (Jura), s'il vous plaît, répondit-elle bravement.

Il était tout simple et plus convenable que l'excellente femme de charge des Saint-Maur servit de store à sa jeune maîtresse, en ce cas. Ils quittèrent l'Odéon ensemble, et M. Olivier offrit à sa compagne de lui faire avancer une voiture.

Merci, monsieur, répondit-elle, voici l'omnibus des Batignolles, qui passe tout près de chez moi, il me suffit.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Décembre 1891

Versements de 73 déposants (10 nouveaux), 25,563 fr. 62.

Remboursements, 33,532 fr. 53.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 22 décembre : *Rigoletto*, opéra en 3 actes, de Verdi ; *Une Date fatale*, comédie en 1 acte ; *La Consigne est de ronfler*, vaudeville en 1 acte.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE
1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1891 et du Premier de l'An 1892

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 0/0 délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial A n° 9 :

1° Noël. — Les billets aller et retour délivrés les jeudi 24 et vendredi 25 décembre seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 28 décembre ;

2° Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du mardi 29 décembre au lundi 4 janvier inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Noël et du Nouvel An

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel An, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés par toutes ses gares à destination de toutes ses gares pendant la période du jeudi 24 décembre 1891 au samedi 2 janvier 1892, et dont la validité expirerait avant le 5 janvier, seraient exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 5 janvier.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

NOUVELLES A LA MAIN

Le petit Jean récite sa leçon.
— Quels sont les éléments ?
— L'eau, la terre, l'air.
— Et puis ?
— Je ne sais plus.
— Voyons, vous savez bien celui qui cause tant d'accidents ?
— Ah ! oui ! les chemins de fer.

Une amusante coquille.
Une feuille d'un département voisin annonce en ces termes l'amélioration qui s'est produite dans l'état de santé du maire de la localité :

« Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le maire va beaucoup mieux. L'appétit est revenu et, avec beaucoup de soins, notre digne administrateur aura bien vite recouvré la santé. »

Nous connaissons des municipalités dont on pourrait en dire autant.

Un clan de touristes visite un château sur les bords de la Loire.

La salle où nous entrons maintenant, Mesdames et Messieurs, est celle où le duc de Guise fut assassiné...

Pardon, fait un de la bande, j'étais venu il y a trois ans, et on m'a montré une pièce de l'aile opposée.

Le cicerone très tranquillement :
— C'est que le château était alors en réparation...

MARCHÉS

Saumur, 19 Décembre

Froment-commerce, Phecolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 45	Veu	2
Méteil	16 20	Mouton	2 40
Seigle	13	Porc	1 80
Orge	11	Poulets la couple	3 50
Avoine	8 50	Dindonneaux	13
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	24	Oies	11
Haricots rouges	22	Beurre le kilog.	2 05
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	12	Foin, la charretée de 780 kilog.	80
Châtaignes	12	Luzerne	80
Sel les 100 kil.	15	Paille	39
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	35
Farine, la culasse de 157 kilog.	61	id. 2 ^e	33
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 20 .. à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Saumur, de 19 90 à ..	de 8 50 à ..	de 8 .. à ..
Cholet, de 19 50 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Baugé, de 19 50 à 19 75	de 8 .. à 8 50	de 8 .. à ..
Segré, de 19 50 à ..	de 9 .. à ..	de 9 .. à ..
Beaupréau, de 19 50 à ..	de 8 50 à ..	de 8 .. à ..
Montlauron, de 19 50 à ..	de 8 50 à ..	de 8 .. à ..
Montrevault, de 19 50 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Chemillé, de 20 .. à ..	de 9 .. à ..	de 9 .. à ..
Champtoceaux, de 19 50 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
St-Fleury-le-Viel, de 19 60 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Vihiers, de 19 50 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Brissac, de 19 50 à ..	de 8 .. à ..	de 8 .. à ..
Chalonnès, de 19 .. à ..	de 7 50 à 8 ..	de 7 50 à 8 ..
Doué, de 19 .. à 19 50	de 8 .. à 8 25	de 8 .. à 8 25

Nantes, blés d'Amérique, de 26 50 à 26 75 les 100 kilos.
Nantes, blés d'Algérie, de 24 50 à 25 .. les 100 kilos.
Nantes, bons blés français, de 25 25 à 25 75 les 100 kil.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les Bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue St-Jean, Saumur
P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 fr. }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

